

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Senouillac

N° 20 du 18 Mai 2017

Convocation du 10 Mai 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire, Sandra VICENTE et Gilles FORT Adjoints
Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Vincent CLASSINE, Corine MALBERT, Verena VOARINO, Lorraine FONVIELLE, Grégory FABRE, Emmanuel BISTES;
Absent Excusé : Manon ISSERTE
Procurations : Nicolas TRICHAUD à Bernard FERRET, Patricia VELLARINO à Verena VOARINO
Secrétaire de Séance : Sandra VICENTE

Avant de commencer le conseil, Monsieur le Maire souhaiterait rendre un hommage appuyé à Madame Annie Salon qui nous a quittés le mardi 9 Mai suite à une longue maladie. Elle était secrétaire de notre commune depuis 18 ans. Au nom de tout le conseil municipal, au nom de tous les anciens élus et Sénouillacois qui l'ont côtoyée, nous lui adressons un grand merci pour son aide si précieuse, pour sa disponibilité, ses valeurs sociales, sa discrétion, sa bienveillance, son professionnalisme, son humanisme et son sens du service public.

Approbation du Dernier CR du conseil N° 19 du 12 Avril 2017

Délibérations :

1. Désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Depuis Janvier 2017 des compétences ont été transférées à la nouvelle Agglomération (principalement le scolaire périscolaire et voirie). Qui dit transfert de compétences, dit transfert de moyens afin d'exercer ces compétences.

La CLECT a pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire du transfert. C'est elle qui définit les Attributions de Compensation. Un poste est attribué à la commune de Sénouillac. Après un appel à candidature, le conseil à la majorité nomme Monsieur le Maire : Bernard FERRET

Approuvé par 13 voix pour et une abstention

2. Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie.

Dans le cadre du lancement des marchés de fournitures, de travaux, de maîtrise d'œuvre et de transports de fournitures, et pour des raisons évidentes d'économie d'échelle et d'organisation, la Communauté d'Agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de commandes en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commun de la compétence "Voirie".

- ❖ Le Conseil approuve la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération ;
- ❖ Le Conseil autorise Monsieur Gilles FORT, Adjoint, à signer cette convention.
- ❖ Le conseil désigne également Monsieur Gilles FORT comme représentant de la Commune à cette commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Au-delà de ce transfert de compétence et de l'adhésion au groupement de commande, il est important de bien préciser que notre souhait est que se mette rapidement en place un service voirie efficace et surtout réactif.

Approuvé par 13 voix pour et une abstention

3. Autorisation du renouvellement et de la signature de la Convention triennale avec la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.)

Le Conseil Départemental, les Collectivités territoriales du Tarn, la Ligue de l'Enseignement du Tarn - la Fédération des Œuvres Laïques permettent depuis plus de 25 ans aux enfants des écoles tarnaises de voir plusieurs spectacles au cours de l'année scolaire. Ces spectacles sont de qualité et choisis pour leur intérêt tant pédagogique que culturel.

La possibilité qu'ont les enfants de rencontrer les comédiens et de discuter avec eux, font de ces séances un outil éducatif d'une grande richesse.

Les enfants pourront participer à 6 représentations, 2 par cycles étaillées sur les trois ans de 2017 à 2020. Le tarif de base est de 4.90€ et est réduit si la commune peut mettre à disposition une salle adaptée pour d'autres classes extérieures à la commune.

Ci-dessous les tarifs inclus dans la convention triennale :

- 3,75 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2017/2018
- 3,80 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2018/2019
- 3,85 € (par enfant/spectacle) pour l'Année Scolaire 2019/2020

Ayant conservé l'exercice de la compétence Scolaire et périscolaire, il incombe à la commune de délibérer.

Approuvé par 14 voix pour

4. Approbation du rapport annuel 2016 du SIAEP du Gaillacois

Reporté au prochain conseil

5. Assainissement collectif : Réhabilitation de la station d'épuration, Attribution du marché

Dans le cadre du programme d'assainissement collectif, un marché à procédure adaptée a été lancé le 13 mars 2017 pour la reconstruction de la station d'épuration la portant à une capacité de 600 EH.

La prestation est divisée en 2 lots :

- Lot n°1 : reconstruction de la station d'épuration ;
- Lot n°2 : gestion des boues du lagunage.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme des marchés publics (SOREP) le 13 mars 2017 et paru le 17 mars 2017 dans un journal d'annonces légales (le Tarn Libre).

La date limite de remise des offres était fixée au 14 avril 2017 à 16h00.

Nous avons reçu :

- Six offres pour le lot n°1 « reconstruction de la station d'épuration » : SEVIGNE SAS – Groupement SYNTÉA / CAUSSE ET BRUNET – Groupement ITREN / FONTANILLES – Groupement STEP CONCEPT / MAILLET TP – SADE CGTH – Groupement SERPE / MISPOUILLE / LACLAU.
- Deux offres pour le lot N°2 « gestion des boues du lagunage » : SAUR – ALLIANCE ENVIRONNEMENT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, pour l'ouverture des plis, le 18 avril 2017.

Après analyse de ces offres, incluant des options, le bureau d'études EURÉ ETUDEO, chargé de la maîtrise d'œuvre pour ce projet, a validé les propositions suivantes comme étant conforme au cahier des charges de la commune dans le cadre du marché de la reconstruction de la station d'épuration.

A l'issue de quoi, les entreprises retenues par la commission sont :

- Lot n°1 « reconstruction de la station d'épuration » : Groupement STEP CONCEPT / MAILLET TP pour un montant HT de 337.436,01 € HT, soit un montant TTC de 404.923,21 € TTC.
- Lot N°2 « gestion des boues du lagunage » : ALLIANCE ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 18.802,00 € HT, soit un montant TTC de 20.682,20 € TTC.

Les travaux seront réalisés dès le mois de Juillet / Août avec un délai de réalisation de 5 mois maximum.

Il est à souligner également que les attributions de marchés retenues sont bien inférieures aux estimations réalisées pour la création du budget primitif 2017.

L'ensemble des élus ayant participé à l'appel d'offre, profite de ce vote pour faire remarquer l'excellent travail fourni avec sérieux et professionnalisme par Mme Nathalie VINCENT du cabinet ETUDEO.

Approuvé par 14 voix pour

6. Attribution subventions nationales et locales 2017

L'enveloppe budgétaire, pour l'année 2017, est de 3 500,00 €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations qui en ont fait la demande, dont la liste détaillée est inscrite ci-dessous :

Il est demandé de voter les lignes séparément et aux conseillers adhérents (ou leurs conjoints) à ces associations, de ne pas prendre part au vote.

Propositions :

Associations nationales :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • ADDAH | 30,00 |
| • AFSEP | 30,00 |
| • Visiteurs malade en Ets hospitalier | <u>30,00</u> |
| ▪ Sous-total | 90,00 € |

Approuvé par 14 voix pour

Associations locales :

• Football Club Marssac/Sénouillac	150,00	Approuvé par 14 voix pour
• Génération Mouvement	450,00	Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention
• Théâtre	400,00	Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention
• Sauvegarde Église de Mauriac	300,00	Approuvé par 12 voix pour et 1 abstention
• Les Amis de St Martin et Mauriac	300,00	Approuvé par 14 voix pour
• ADMR	600,00	Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention
• Comité Sénouillacois	650,00	Approuvé par 9 voix pour et 5 abstentions
• Coopérative scolaire	<u>300,00</u>	Approuvé par 14 voix pour
▪ Sous-total	3 150,00 €	
Total Général	3 240,00 €	

7. **Objet : Ouverture de crédits - Annulations mandats 272 – 374 et 690 sur exercice 2016 (maîtrise d'œuvre FONVIEILLE) pour réaffectation au budget annexe bâtiments locatifs communaux.**

Nous devons transférer une dépense initialement payée par le budget communal au budget Bâtiments locatifs communaux d'un montant de 6395.89€ (partie de la facture de MO de l'architecte)

Approuvé par 14 voix pour

Compte rendu de réunions et commissions.

Assainissement :

Les tests à la fumée ont été réalisés route de Laval afin de détecter les entrées d'eaux pluviales parasites.

Quelques déversements directs de chenaux chez des particuliers ont été constatés, ces derniers en seront informés et devront se mettre en conformité (des aides pourront leur être attribuées pour cela).

Malgré tout, plus nous avançons dans les investigations de cette zone, plus il apparait que nous devrons refaire dans son intégralité ce réseau allant de la voie ferrée jusqu'à la station de relèvement. Ces travaux pourraient être menés conjointement avec la réfection de la route et la mise en place d'un chemin piétonnier. Le conseil est appelé à se prononcer sur le principe de continuer l'étude de faisabilité, de façon à pouvoir chiffrer un pré projet qu'il faudra soumettre aussi à la nouvelle agglomération pour la partie voirie.

Pour cela des devis sont présentés :

- une étude topographique pour 3 590€ HT ;
- une étude d'aménagement et estimation des travaux par tranches pour 2 800€ HT.

Le conseil Approuve par 14 voix pour la continuité de l'étude.

Dans la continuité du contrôle de notre réseau d'assainissement, il a été réalisé un passage caméra Rue des Cerisiers et Chemin des Ballarand. Il en résulte de nombreux défauts sur la partie en fibrociment.

Diverses possibilités de réparations existent, reste à étudier et à suivre.

Boulangerie :

Le dossier de consultation est maintenant prêt, il nous faut attendre mi-juin pour lancer l'appel d'offre.

La présentation des plans d'aménagement est faite, la location du quatrième bureau est en cours.

Ecole / Alae :

Des changements d'activités et d'intervenants sont prévus pour les NAP pour la prochaine rentrée. L'agglomération a enfin validé le poste et l'idée de l'embauche d'un agent qui sera à disposition de notre micro territoire (ALAE Multi site) pour pallier aux divers besoins de remplacements (formations et absences des 35 agents répartis sur nos cinq communes). Cette personne a déjà pris ses fonctions. Il a été également recruté un agent avec, dans un premier temps, une mission de directeur adjoint (Rappel : un directeur d'ALAE pour 300 enfants, or nous dépassons ce nombre). Il sera en lien direct avec la directrice de l'ALAE. Dans un second temps, il aura pour mission de coordonner également sur notre micro territoire des "actions jeunes" (tranche 12/17ans).

Ces embauches se font au niveau de l'ALAE multi sites, à nombres d'heures constantes, suite à des départs ou des non renouvellements de contrats existants.

Fin de séance à 22h50

Prochain conseil prévu le Mardi 13 Juin

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO Procuration à Verena VOARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Procuration à Bernard FERRET	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE